



Commune de Vully-les-Lacs
Publication communale
No 09 – 20

• **Piliers publics : information de la Municipalité**

Légalement, seul le pilier public de Salavaux, les insertions dans la FAO et dans le journal local (La Broye) sont officielles.

C'est pour cette raison que dorénavant, les informations officielles seront affichées uniquement au pilier public de Salavaux. Toutes informations venant d'une autre source sont à bien plaisir et ne peuvent être revendiquées.

Dans l'attente d'une analyse plus précise, seuls les avis de décès seront affichés aux piliers publics de chaque village.

• **Contrôle des habitants : horaire provisoire**

Pour raison de transfert informatique, le contrôle des habitants sera fermé du

- **2 novembre 2020 au 20 novembre 2020**

Urgences sur rendez-vous uniquement.

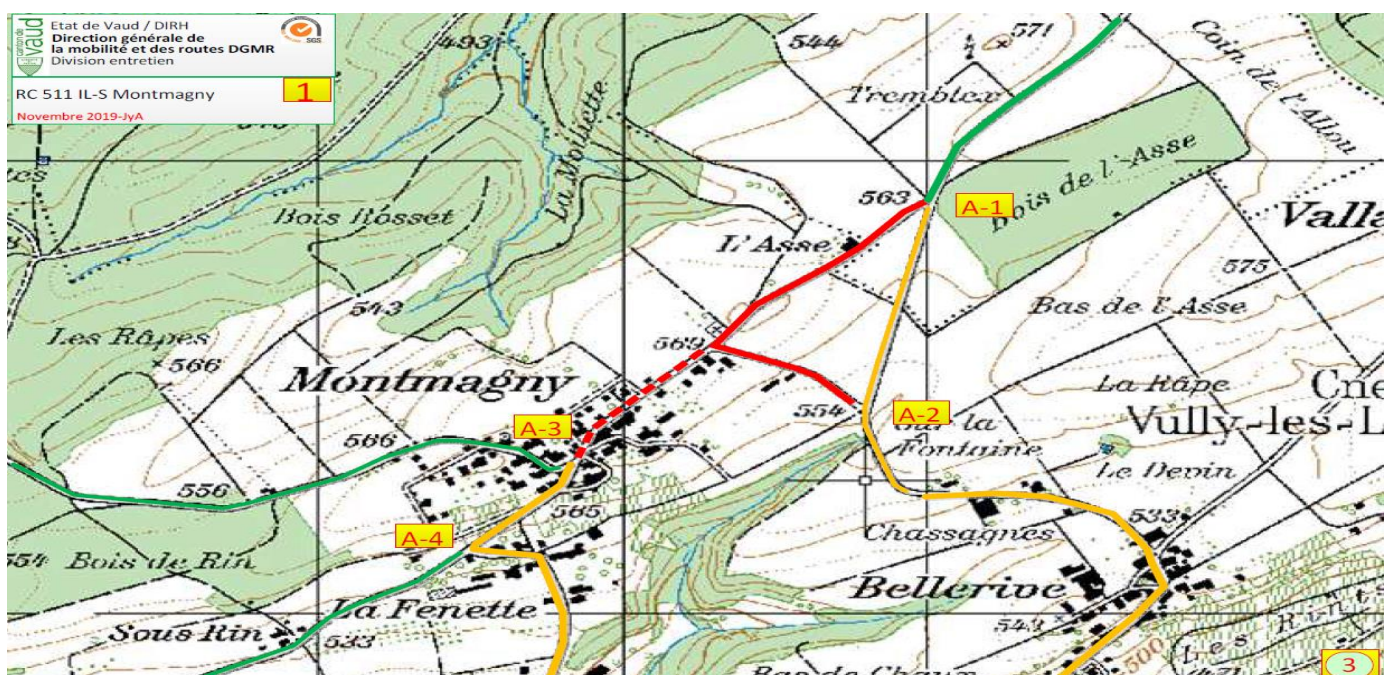
Le guichet du greffe continuera selon l'horaire normal.

• **Fermeture de la route RC 511 Montmagny – bois de l'Asse**

En raisons de travaux importants de réfection de la chaussée et de la pose d'un nouveau revêtement bitumineux, la route cantonale RC 511 sera interdite à la circulation du

31 août 2020 au 30 septembre 2020

Une signalisation de déviation sera mise en place par Constantine – Salavaux – Bellerive dans les deux sens.



- **Sortie des aînés annulée**

Malheureusement, la Municipalité est au regret de vous informer qu'il n'y aura pas de sortie organisée pour nos aînés.

Nous vivons une période bien particulière, nous ne pouvons pas prendre le risque de vous regrouper cette année.

Nous espérons vivement pouvoir vous accueillir au printemps 2021 pour une balade bien sympathique.

- **Rapport de gestion 2019 de la Municipalité**

Le rapport de gestion 2019 de la Municipalité a été présenté au Conseil communal du 30 juin 2020.

Ce document est à disposition de tous sur le site Internet sous la rubrique « Municipalité ». Il est possible d'en obtenir un exemplaire, sur demande, auprès du bureau communal.

- **Prévention contre le moustique tigre**

Le Canton lance une campagne de prévention contre le moustique tigre. Ce moustique tigre fait partie des espèces envahissantes non indigènes susceptibles de s'installer dans le canton en raison du changement climatique.

Il est déjà largement présent dans les pays voisins. En Suisse, il est installé au Tessin et a été récemment identifié en Suisse romande à Monthey et à Genève.

Pour freiner son installation dans le canton et ainsi limiter les risques en santé publique, la Direction générale de la santé a lancé, à l'été 2020, une campagne de prévention dans les zones urbaines et périurbaines

UNE ACTION VAUDOISE : La prévention est efficace à l'échelle locale et peut permettre de retarder et / ou limiter l'installation du moustique tigre. Car une fois qu'il est installé, l'insecte est tenace ! Ses œufs peuvent résister au froid et au sec longtemps en attendant les conditions optimales pour éclore.

Alors privons-le de ses lieux de ponte en vidant / supprimant tous ces petits points d'eau non couverts. Les bords d'étang, qu'il n'occupe pas, ne sont pas concernés

De plus amples information peuvent être consultées sur le site : www.vd.ch :

<https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/prevention-et-maladies/moustique-tigre-une-espece-envahissante/>
